

## Allocution 17 décembre

Alors que plus de 6 millions de salariés sont sans emplois et que des millions d'autres travaillent dans la précarité, le patronat ose prétendre qu'il défend le droit au Travail.

Ces derniers jours la "traditionnelle musique" sur le respect du droit au travail se répand dans la bouche de l'ordre dominant. Une rengaine patronale datant d'avant l'instauration du droit de grève en 1864 et qui perdure depuis 155 ans!

Ce qui n'a jamais empêché le lot impressionnant de conquies sociaux obtenus uniquement par la grève et les piquets de grève :

- augmentation des salaires, diminution du temps de travail, congés payés, code du travail et statuts, CHSCT, conventions collectives, comités d'entreprises, reconnaissance des accidents du travail, médecine du travail, sécurité sociale, système de retraites par répartition.....

Aujourd'hui, 9 millions de gens sont dans la pauvreté, des salariés, des retraités, de nombreux étudiants et jeunes mais également 11% d'enfants de moins de 10 ans et 12% de moins de 19 ans.

Cette réalité fait qu'en 2019, les vacances de Noël et les cadeaux, ce ne sera pas pour tout le monde!!

Pour l'avenir, avec le système de retraites par points, la longue liste de celles et ceux pour qui les vacances de Noël ne seraient plus un sujet de préoccupation s'allongerait fortement. **En effet, ils ne pourraient plus partir !!**

Edouard Philippe a annoncé l'instauration d'un âge d'équilibre à 64 ans, en-dessous duquel les futurs retraités subiront un malus sur leur pension.

L'âge pivot change, peu importe la génération, à partir de 2027. Il faudra dans tous les cas jusqu'à 64 ans pour garantir un niveau de retraite comparable avec ce qui existe actuellement. Si quelqu'un part à 62 ans, dans tous les cas, il aura une décote de 10%. **Il faudra donc travailler plus longtemps.**

Pour rappel, la CGT veut le maintien et l'amélioration du régime par répartition et par annuité solidaire. La CGT revendique le départ à 60 ans à taux plein avec un taux de remplacement de 75%.

2)

Le gouvernement annonce 1000 euros nets de retraite pour les carrières complètes au SMIC. **Mais qu'est-ce qu'une retraite complète dans un système à points ? Le gouvernement ne répond pas à la question !**

1000 euros, cela représente 85% du SMIC. Cette disposition était déjà prévue dans la loi de 2003 et n'a jamais été appliquée. Ce montant doit être atteint en 2022. Aujourd'hui, on est en moyenne à 970 euros. **Le gouvernement survend donc cette proposition. N'oublions pas que 1000 euros, c'est 41 euros en dessous du seuil de pauvreté ! (Source de l'INSEE en 2017).**

Il faudra une carrière complète jusqu'à l'âge d'équilibre, donc 64 ans. Il y a donc un durcissement des conditions pour obtenir ces 1000 euros. Si quelqu'un a une carrière incomplète, pour cause d'incidents de la vie, il ne touchera pas ces 1000 euros mais un pourcentage seulement. **Un mensonge de plus des décideurs de la réforme à points !**

Le gouvernement prétend que la valeur du point ne baissera pas alors même que nous savons qu'une loi peut en défaire une autre. La loi de finances sera l'occasion chaque année de pouvoir revenir sur cette valeur. Autrement en cas de situation budgétaire compliquée, le gouvernement pourra imposer un gel ou une indexation du point comme cela a été le cas en 2018 avec une revalorisation des prestations sociales à 0,3% entraînant de facto une perte de pouvoir d'achat au regard du niveau de l'inflation.

Le gouvernement annonce que les femmes seront gagnantes avec leur système. Il oublie de préciser les inégalités de salaire et d'évolution professionnelle entre les femmes et les hommes qui ne sont toujours pas corrigées. Un système à points où le niveau de pension est étroitement lié au salaire est par nature injuste envers les personnes qui ont de plus petits salaires, qui subissent des temps partiels ou qui connaissent des interruptions de carrière. **Dans chacune de ces situations, les femmes sont surreprésentées !** Ce qui est certain, c'est que l'attribution d'une bonification de 5% par enfants, dès le 1<sup>er</sup> enfant, ne compensera pas la suppression des 8 trimestres par enfant dans le privé ou des 2 trimestres par enfant dans le public. D'autant si elles doivent travailler jusqu'à 64 ans pour éviter une décote et au-delà pour une carrière complète.

Le gouvernement annonce une prise en compte de la pénibilité ! **On le sait Macron n'adore pas le mot pénibilité et son 1<sup>er</sup> ministre non plus !**

Le compte professionnel de prévention existant dans le secteur privé serait transposé dans le secteur public. **La CGT refuse cette alternative qui est une régression par rapport aux dispositifs de départs anticipés existants.** La CGT revendique le maintien et l'amélioration de la catégorie active dans la fonction publique, pour tous les agents exposés à la pénibilité et à la dangerosité du fait de leurs missions de services publics.

**On a obtenu le retrait de DELEVOYE ; Obtenons maintenant le retrait de son projet de réforme.**